



VILLE de COUBRON  
Seine-Saint-Denis

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

Envoyé en préfecture le 11/12/2024  
Reçu en préfecture le 11/12/2024  
Publié le  
ID : 093-219300159-20241210-120\_24-AU

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
Arrondissement Le Raincy  
Canton de Tremblay-en-France

COMMUNE DE COUBRON  
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 120-24

Objet : CONTRAT DE MAINTENANCE, ASSISTANCE ET HEBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA VILLE DE COUBRON ([www.coubron.fr](http://www.coubron.fr))

Le Maire de Coubron, Conseiller Régional d'Île-de-France, Vice-Président de Grand Paris Grand Est

VU Le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération n°20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire,

**CONSIDERANT** qu'il convient de contracter un contrat d'hébergement, de maintenance et d'assistance du site Internet de la ville, créé et géré par la société Citopia

#### DECIDE

**DE SIGNER** le contrat d'hébergement, de maintenance et d'assistance pour le site [www.coubron.fr](http://www.coubron.fr) avec la société CITOPIA.

- Montant annuel pour l'hébergement – maintenance - assistance : 1 250 € HT

Le présent contrat démarre à la date du : 13/08/2024 et les prestations sont facturées en début de période pour l'année à venir. Les contrats suivants commencent aux dates anniversaires.

La durée globale du contrat ne pourra excéder 5 ans.

Il peut être interrompu à chaque date anniversaire. Le donneur d'ordres pourra interrompre le marché en le signalant au prestataire par lettre recommandée, reçue 3 mois avant l'échéance du terme annuel.

**D'INSCRIRE** les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis, Monsieur le Trésorière Principale de Le Raincy, et la société CITOPIA.

Fait à Coubron, le : 10/12/2024,

Ludovic TORO

Maire de Coubron  
Conseiller Régional d'Île-de-France  
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

